

LES CAHIERS DE LA COLLÉGIALE



N°7

ANNÉE 2014

Tout vient à point à qui peut attendre

Chers Amis,

L'aphorisme que nous avons choisi l'an dernier reste toujours d'actualité mais le savoir attendre, implique de savoir **quoi, quand** et accessoirement **qui**.

Le **quoi** représente notre raison d'être, le but de notre association :

**la remise en état du monument le plus prestigieux
de notre patrimoine communal.**

Le **quand** représente notre souci majeur. Nous constatons, mois après mois, les voûtes se désagréger, les parements des murs se morceler, sous l'action conjuguée des eaux pluviales et du gel.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets en s'aggravant de jour en jour.

Garder le passé en vie,

C'est ce souci qui a motivé le sommaire du n° 7 des Cahiers. Garder la vie du passé, conserver la mémoire de ceux qui ont créé notre communauté et donné une identité à notre village. De la naissance à la mort, en passant par les mariages, notre collégiale a abrité les joies, les espoirs et les peines, de plus de quarante générations. Elle représente le cœur et l'esprit de notre village où cultuel et culturel se partagent la fierté de ceux qui croient au ciel, comme de ceux qui n'y croient pas.

...vivre le présent,

Notre association n'a ni les moyens financiers, ni les moyens matériels pour se substituer aux devoirs et obligations du propriétaire du monument.

Le présent des Amis de la Collégiale consiste à témoigner et surtout à maintenir l'intérêt des habitants, pour la sauvegarde et la conservation de leur héritage.

Le **qui**, demeure accessoire mais il honorera ceux qui auront eu la volonté de **ne pas attendre d'hypothétiques subsides**, pour limiter les injures du temps et qui manifesteront le désir sincère de ne pas maintenir le projet de restauration à l'état de promesse électorale.

A l'annonce des premiers travaux, nous pourrons enfin envisager l'ambition de

...donner vie au futur.

Raymond Dhélin

Pierres premières & Pierre premier

De la Gaule romaine

Autricus, municipe senon

Fondé au III^e siècle sur une terre dépendant des Senons, *Autricus* abritait les ressortissants de la tribu des *Aulerques Brannovices*, clients des Eduens¹. Élevé au rang de *municipe*² par l'administration romaine, ce village gaulois, ancêtre de la ville d'Auxerre, recevra la visite de fondateurs cheminant en direction de leurs églises tels Savinien, à Sens et Denis, à Paris.

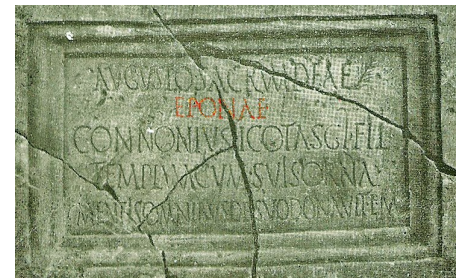
En 257, le pape Sixte II ordonne un groupe de missionnaires aux fins de convertir la région. A leur tête, le descendant d'une illustre famille patricienne romaine, les Savelli. Ce dernier choisira le modeste nom d'emprunt de Pèlerin (Peregrinus). Il arrive en 258 à Autricus où il est accueilli par quelques convertis n'attendant qu'un guide pour organiser une première communauté chrétienne.



Intaranum métropole païenne

Cette première communauté fondée, il la confie à deux compagnons et poursuit sa mission aux confins de la Puisaye. *Intaranum* (Entrains-sur-Nohain) est, à l'instar d'Auxerre, un *municipe* plus peuplé et plus ancré dans la tradition celte et les religions anciennes. L'archéologie y révèle l'existence de nombreux temples dédiés à Jupiter, Mars, Apollon et surtout à une déesse qui nous est chère, *Epona*. Hormis qu'elle soit une des rares dédicaces connues à cette dernière, en Europe³, cette pierre commémore le premier exemple de financement d'un sanctuaire de notre région :

*A la déesse augustéenne
EPONA,
CONNONIUS, fils d'ICOSTASGUS,
a donné ce temple
avec tout ses ornements à ses propres frais*



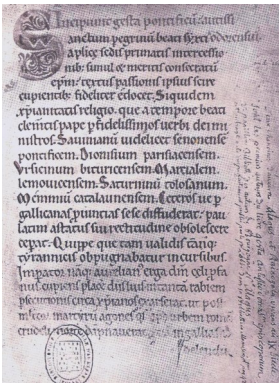
1— SSHNY,
Saint Germain d'Auxerre
et son temps, L'Universelle,
Auxerre, 1950, p. 32.

2— Municipi: collectivité
locale dans laquelle les
municipes (citoyens du
municipi) ont la citoyenneté
romaine.

3— G. Vannreau,
Saint Pèlerin d'Auxerre
Ed. du Val de Loire
Cosne-sur-Loire, 1958.



Chef de saint Pèlerin
Eglise de Bouhy (58)



1—Gesta Pontificum
Autissiodorensium,
Ms. XII^e s., Bib. Mun. Auxerre.



Marcus PIAUVONIUS
Victorinus
269-271



2—Civitates: de civitas,
ville-état de l'empire romain,
administrant un territoire
périphérique.

3—SSHNY, ibid., p. 28.

La preuve de ce mécénat démontre l'attachement des habitants à leurs cultes et explique les difficultés que rencontrera Pèlerin dans sa mission. Malgré quelques conversions, il ne réussira pas à se protéger de la vindicte des plus rétifs qui le feront arrêter, enfermer, torturer et finalement décapiter, à proximité d'Entrains, à *Baugiacus* (Bouhy), le 16 mai 259.

Les premiers évêques

Honneur à Peregrinus

Le *Gesta Pontificum Autissiodorensium*¹ indique l'année 259 pour débiter la liste des évêques d'Auxerre, par *Peregrinus*. Cet honneur légitime, procède plus de la commémoration, que de la précision historique. Prêcher martyr, Pèlerin n'eut pas comme Denis à Paris, l'opportunité de fonder une église à *Autricus*. A l'évidence, par faute de temps et surtout, en 259, ce *municipe* de Sens est encore un trop modeste village, pour prétendre à un siège épiscopal.

Civitas Autessiodurum

Onze ans après la mort de Pèlerin, *Augustodorum* (Autun), l'une des plus importantes *civitates*² de la gaule romaine, est dans la tourmente de l'anarchie militaire dite des *Trente Tyrans* ou *Empire des Gaules*. En 270, le général Victorinus, proclamé empereur par ses Propres légions, s'attaque à la ville pour la punir de son désir de retour à l'autorité romaine. La capitale intellectuelle de la Gaule romaine, saccagée, ne se remettra pas de cette destruction.

Ayant retrouvé son unité en 274, l'empire se voit réorganisé sous Dioclétien (284-305). Le *municipe* *Autricus*, remplace Autun et devient *Civitas Autessiodurum*, communauté de citoyens. Elle dépendra plus tard de la Quatrième Lyonnaise *Senonia* (Sénonaise)³.

L'édit de Milan

L'empereur romain, Constantin 1^{er}, adopte le christianisme comme religion d'état. Il promulgue en 313 l'édit de Milan, qui accorde la liberté de culte à toutes les religions de l'Empire.

L'évêché d'Auxerre

Marcellianus, premier évêque (313-335), est présent à Auxerre comme chef de la communauté chrétienne dès 306. Mais c'est très certainement après l'an 313 que l'évêché auxerrois fut créé. Lui succéderont:

Valérianus (335-365)

Elladius (365-388)

Amator (388-418)

Germain d'Appoigny

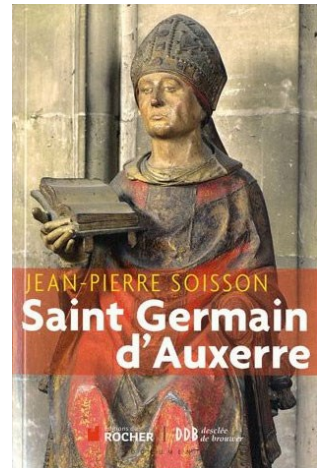
Rusticius et Germanilla, parents de Germain, étaient propriétaires d'un grand domaine en Appoigny (*fundus epponiacus*). Bien que richissimes, on peut admettre que ces derniers ont vécu sur leur domaine, dans leur villa, qu'ils s'y sont mariés, qu'ils y eurent un ou plusieurs enfants et qu'ils y sont morts. Aussi n'est-il pas hasardeux d'avancer que **Germain est né chez ses parents** en 378, à moins que dès cette époque, la toute nouvelle *civitas Autessiodurum* ait été dotée d'une moderne clinique d'accouchement, à la mode du XX^e siècle.

Saint Germain d'Auxerre

Il n'est pas fantaisiste non plus, de situer la naissance de l'évêque saint Germain à Auxerre, si l'on considère que le *fundus* de ses parents était situé sur le territoire du *pagus Autissiodorensis*. Germain enfin succèdera à Amâtre en 418. En ce qui concerne sa vie auxerroise, on lira avec profit de la récente étude de J.P. Soisson.

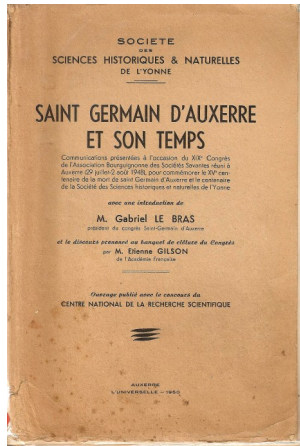


Villa gallo-romaine



1—Jean-Pierre Soisson, *Saint Germain d'Auxerre*, Éditions du Rocher, 2011.

2—**Pagus**, circonscription territoriale et juridique interne à la *pertica* (territoire rural de la *civitas*, ou « cité »), d'une taille équivalente à celle d'un canton (source Wikipédia).



1—SSHNY, *ibid*, p. XIV.

Le corpus de saint Germain

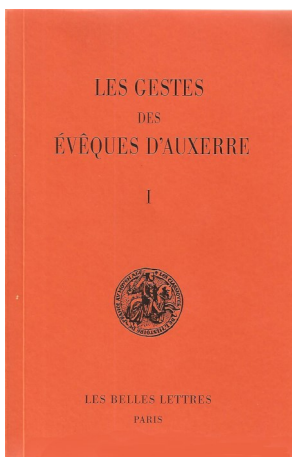
Au Congrès des Sociétés Savantes réuni à Auxerre en 1948¹, Gabriel Lebras fait un bilan lucide des biographies de Germain :

« Nos informations sur Germain sont rares et toutes indirectes. Il ne subsiste pas une ligne de ses écrits, pas une pierre de ses constructions, pas un mot de ses correspondants ou de ses compagnons. Sa première biographie, composée trente ou quarante ans après sa mort par le prêtre lyonnais Constance, très courte, est surtout un éloge assorti de miracles, pauvre d'informations...

Vers la fin du VI^e siècle un autre prêtre, Etienne l'Africain, retraçant la carrière de l'évêque Amâtre, imagina —le terme a son sens propre— un récit de la jeunesse de son successeur, Germain. Au IX^e siècle, une seconde Vita, enrichie des inventions d'Etienne et de moindres pillages, fut compilée dans ce milieu quelque peu fantaisiste où devaient se tramer les gesta.

De ces sources assez faibles et dispersées, plusieurs érudits ont tiré des volumes aussi respectables par le ton que par le nombre des feuillets; dès 1656, le pudique dom Viole; en 1883, le corrosif abbé Narbey; enfin, Mgr Prunel, qui fit son miel, parfois un peu trop sucré, de tout ce qu'ont écrit les anciens et les modernes. »

Ce corpus nous renseigne néanmoins sur un évènement à peine évoqué mais fondateur de notre cité : Le tombeau des parents de Germain qui, faute d'une description documentaire, est entré dans la légende d'Appoigny. Sans ajouter à des compilations approximatives, il nous faut confronter les éléments de la tradition orale à la réalité du terrain. Aussi commencerons-nous par un inventaire des sources.



1—Guy Lobrichon et Monique Goullet, *Les Gestes* sous la dir. de Michel Sot, p. VII, T.I, Belles Lettres, Paris, 2006

Les Gestes des évêques d'Auxerre

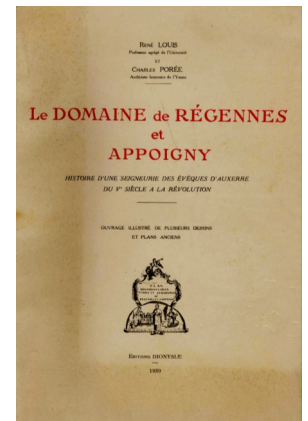
Ainsi que l'annoncent les traducteurs¹ : « Les gesta episcoporum sont des ouvrages organisés à partir de la liste épiscopale d'une cité, qui développent des notices concernant les évêques successifs, depuis les origines réelles ou mythiques de l'église locale jusqu'à l'époque de la rédaction. »

Aussi scrupuleux que furent Alagus et Rainogala, auteurs des *gesta* au IX^e siècle (872-875), ils n'auront donc fait que relater des faits issus de la tradition orale et remontant à plus de quatre cents ans après la mort de Germain.

La parochia d'Appoigny

Le domaine de Régnennes et Appoigny

En 1937, à la demande du propriétaire du château de Régnennes, le professeur René Louis rédige une synthèse de l'histoire du domaine éponien¹. Collaborent, l'archiviste Charles Porée, ainsi qu'une équipe de la Société des Sciences d'Auxerre, sous la houlette d'Henri Forestier, avec l'aide cartographique d'un architecte éponien, Robert Moutard. Véritable bible d'une histoire qui dépasse les limites du *pagus*, cet ouvrage relate la saga du vaste domaine de Régnennes et de la seigneurie d'Appoigny qui feront, par le legs de Germain, la fortune du diocèse d'Auxerre pendant plus de treize siècles.



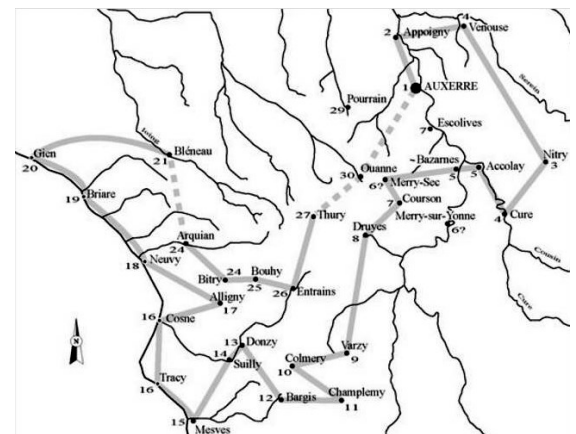
1—René Louis et Charles Porée, *Le domaine de Régnennes et Appoigny*, Ed. Dionysiae, 1939.



La première parochia du pagus

Les *Gestes* nous apprennent que l'évêque d'Auxerre Aunaire (561 à 604), est à l'origine d'un calendrier de prières, connu sous le nom de *Règlement d'Aunaire*. Les rogations, du latin *rogatio* : « action de demander », « supplication », « prière ». Leur origine remonte au V^e siècle. On demandait principalement, en ces supplications solennelles, la bénédiction divine sur les travaux des champs, en vue des récoltes à venir.

A Auxerre, les rogations avaient lieu en janvier. Organisées par Le *règlement d'Aunaire*, elles faisaient l'objet de processions itinérantes, d'un lieu d'église à l'autre. Leur tracé nous livre les premières *parochiae* (paroisses) du diocèse, faisant l'objet de 30 étapes à chaque jour de janvier, d'Appoigny à Ouanne¹.



Vue partielle de l'itinéraire des rogations d'Aunaire¹

1—Dominique Iogna-Prat, *La Maison Dieu*, Seuil, 2006, pp. 28-32.

« En vue de la protection du troupeau que Dieu lui avait confié, il ordonna de respecter l'organisation suivante, tant dans la cité d'Auxerre que dans les paroisses du pagus:

Le 1^{er} jour de janvier, aux calendes : rogations faites par la cité, avec le clergé et le peuple.

*Le 2^e jour : Appoigny et Venouse
etc.»¹*

La préséance d'Appoigny démontre l'importance du domaine légué par Germain. Quant à « paroisse », s'il faut entendre le terme au sens de cellule communautaire de base, ce serait, au début des années 600, une relative et surprenante nouveauté, la *parochia* du haut Moyen Âge désignant soit une unité plus large, le diocèse; soit un simple lieu de culte, la basilique ou l'église.² »

A lui seul, ce terme de *parochia* désigne sans conteste, au moins avant la fin du VI^e siècle, l'existence d'un **tout premier sanctuaire bâti** en Appoigny.

La première dédicace

La relation de l'inhumation des parents de Germain dans les Gestes nous confirme l'existence de cette église, oratoire ou sanctuaire et, dans la même phrase, énonce une énigme —le terme est choisi— facile à décrypter :

« *Horum in uno, cui Epponiacus ex uetustate nomen est, uenerabilis genitor eius Rusticus superius nominatus, cum genitrice Germanilla, in ecclesia apostolorum principis nomine dedicata, decenter conditi requiescunt.* »

« ...dans l'un d'eux (domaines hérités), appelé Appoigny depuis les temps anciens, son vénérable père Rusticus, déjà nommé, ainsi que sa mère Germanilla, reposent, inhumés avec honneur **dans l'église dédiée au prince des apôtres.** »

La traduction de *prince* par les traducteurs des Gestes est une forme élégante. *Principis* est le génitif singulier de *princeps* qui signifie : premier (qui occupe la première place), qui précède les autres.



Le prince des apôtres

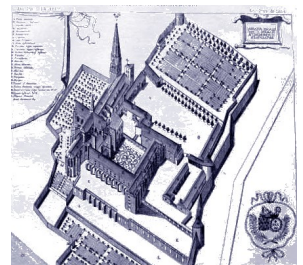
¹ — Les gestes, Ibid., t. I, p.70,

² — D. Iogna-Prat, *ibid.*

La dédicace à **saint Pierre** premier des apôtres, fondateur de l'Eglise, s'impose pour vocable d'une **première construction** cultuelle sur **la première paroisse** du *pagus* auxerrois.

Les miracula sancti Germani

Dans l'expression « *in ecclesia apostolorum principis nomine dedicata **decenter** conditi requiescunt.* » **decenter**, adverbe de manière latin : *avec bienséance, décemment, en tenant compte des convenances*, a été traduite dans la dernière édition des *Gestes* par « **avec honneur** ». Mais une publication, contemporaine du *Gesta*, nous apporte un complément d'information non négligeable. En effet, une certaine concurrence s'était installée à Auxerre entre les moines de l'abbaye Saint-Germain et les chanoines de la cathédrale d'Auxerre. Chacun revendiquait une préséance légitime; les premiers, pour un illustre fondateur, les autres pour d'illustres successeurs. Aussi quand le moine bénédictin Heiric, publie en 865 une première mouture des *Miracula sancti Germani*, les chanoines, pour ne pas être en reste, commandent les *Gestes des évêques* qui paraissent entre 873 et 875. C'est alors qu'Heiric, souhaitant avoir le dernier mot, reprend son texte initial. Il livre en 875, une version définitive des *Miracula sancti Germani*, comportant nombre de détails architecturaux sur l'abbaye auxerroise, ainsi qu'un complément non négligeable sur le sanctuaire d'Appoigny pour lequel, en reprenant le texte des *Gestes*, il insère¹ :



Abbaye Saint-Germain Auxerre

præclara^d. Horum in uno, cui Epponiacus ex vetustate nomen est, venerabilis genitor ejus, Rusticus nuncupatus, cum genitrice, Germanilla nomine, in ecclesia apostolorum principis nomine, dedicata *, **aris eorum capitibus superpositis^e**, decenter conditi requiescunt.

« **aris eorum capitibus superpositis** »

« **..de telle sorte que leurs têtes se trouvaient au-dessous des autels.** »

¹— Heiric, *De Miraculis Sancti Germani*, B.H.Y., II, p.124.

La tradition écrite

En résumé, la lecture de tous les documents dignes de foi concernant cette époque, nous permet d'affirmer que la villa d'Eponiacus a vu naître Germain. Par la fortune de ses parents, il a bénéficié de l'éducation nécessaire pour être élu évêque en 418.

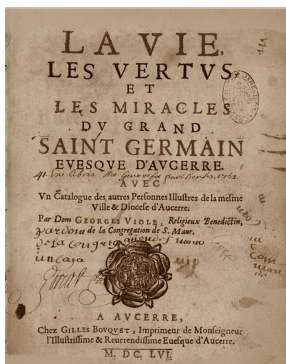
La célébrité de cet éponien, diplomate et religieux hors du commun, dépasse les frontières de la Gaule romaine. A sa mort, il est canonisé et ses reliques sont vénérées. Les chroniques nous apprennent qu'à la fin du VI^e siècle, le domaine éponien abritait une paroisse, c'est-à-dire un oratoire ou une église dédié à saint Pierre. On ne sait si ses parents l'ont précédé dans la mort mais il est avéré que ces derniers y ont été inhumés —au plus tôt par Germain lui-même, ce qui daterait l'oratoire d'avant 448— au plus tard après sa mort, par un clergé soucieux de répondre à la dévotion populaire. Les sarcophages de Rusticus et Germanilla furent exposés sous deux autels d'une église ou **chapelle Saint-Pierre au V^e ou VI^e siècle**.

Dans la première hypothèse, Germain aurait pu, de son vivant, préparer un petit oratoire pour ses parents, à l'instar de celui qu'il a fait construire à Auxerre et où il fut initialement inhumé.

La tradition orale

Cette tradition serait aujourd'hui bien oubliée si des auteurs n'avaient pas eu le souci de nous la transmettre par écrit. Ces récits doivent être vus avec la prudence qui s'impose.

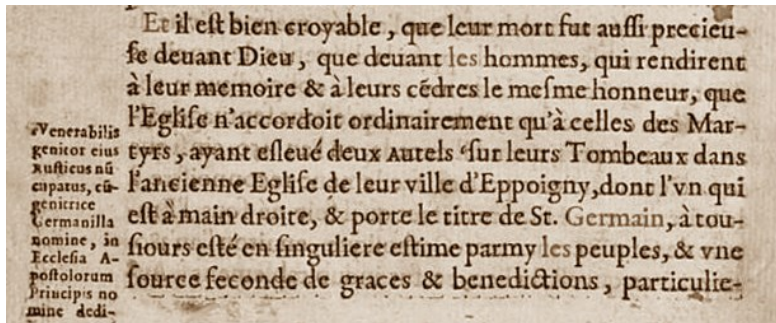
En 1656, dom Viole, religieux de l'abbaye Saint-Germain publie une nouvelle vitae.



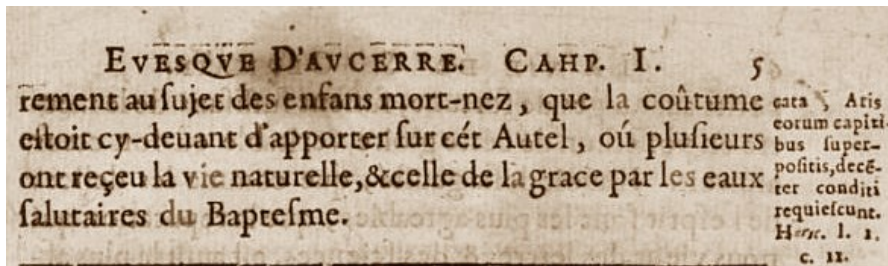
2— Dom Viole,
La vie et les miracles du grand
saint Germain d'Auxerre,
Gilles Bouquet, Auxerre, 1656.



Malgré un titre alléchant, le premier chapitre concernant la mort des parents de Germain ne nous apprend pas grand-chose quant au sanctuaire éponien.



Où l'on voit que les « cèdres¹ » sont honorés comme ceux des martyrs et l'inscription curieuse du tombeau de droite qui « porte le titre de St. Germain, a toujours esté en singulière estime parmy les peuples, & une source féconde de graces & bénédictions...



...particulièrement au sujet des enfants mort-nez, que la coutume estoit cy-devant d'apporter sur cet Autel, où plusieurs ont reçu la vie naturelle, & celle de la grace par les eaux salutaires du Baptême. »

Dom Viole met en marge le texte d'Heiric mais sa traduction ajoute la part de légende qui devait courir au XVII^e siècle.

Inattendu est le titre de « St. Germain » du tombeau « à main droite ». Cette inscription indique un dépôt des reliques du saint, ce qui est fort possible.

Un lieu saint

Qu'il s'agisse des parents ou de leur fils, le sanctuaire fut par leur présence sacralisé. C'est pour cette raison qu'il ne pouvait se trouver hors les murs, à la merci des pilleurs et des trafiquants de reliques. L'ancienne église Saint-Jean ne peut donc correspondre au premier emplacement de ce saint lieu.

1— Cèdre

Le bois précieux employé pour la confection de sarcophages égyptiens a donné son nom aux cercueils.

De vaines recherches

Edme Thomas, ancien curé d'Appoigny, nous apprend dans son mémoire, qu'on fit de vaines recherches en 1721 pour retrouver ces sarcophages dans le chœur de l'ancienne église¹.

Max Quantin, archiviste de l'Yonne et vice-président de la Société des Sciences rédigea un répertoire archéologique de l'Yonne. Il témoigne que vers 1863, on voyait encore des sarcophages aux alentours de l'ancienne église.

A.-M. Moreau rédigea à son tour, un essai historique sur Appoigny². Il affirme que ces tombes *auraient* été transportées dans le chœur de l'église Saint-Fiacre, démolie en 1825. On *aurait* à ce moment là, transporté les sarcophages dans le chœur de la collégiale. René Louis ajoute qu'il les a cherchés en vain.³



1—Abbé Edme Thomas ,
Mémoire du curé
d'Appoigny,
Archives de l'Yonne,
G.1651.

2—A.-M. Moreau,
Essai historique sur
Appoigny,
Annuaire Historique de l'Yonne
1895, p.24.

3— René Louis
et Charles Porée,
ibid., p. 32, note 4.

4—Abbé M. Chaume,
Annales de Bourgogne, 1936,
t.VIII, p. 212.

Deux sarcophages sont bien présents à proximité de l'étau, au Nord-Ouest de la collégiale. Le second imbriqué dans le premier, dont il ne reste que des morceaux. L'origine de ces cuves n'est malheureusement pas documentée.

L'abbé Chaume se base sur le *gesta* pour affirmer, sans preuves, que l'église Saint-Jean-Baptiste a été édifiée entre 418 et 448⁴. Affirmation qui ne manque pas de bon sens mais qui ne désigne pas le bon édifice.

Une campagne de fouilles fructueuse

Les sondages réalisés en 2008 sous les murs de la collégiale ont révélé à chaque ouverture, la trace ou les restes d'une ou deux tombes¹ :

« Trois sarcophages de pierre ont ainsi été mis au jour, renvoyant chacun à des typologies variées.

Si l'exemplaire présent au pied de la façade appartient à des productions du sud de l'auxerrois de la fin du VI^e et de la première moitié du VII^e siècle, les deux cuves mises au jour au sud de la nef sont plus anciennes :



l'une, en calcaire, peut dater de la première moitié du VI^e siècle,



alors que l'autre, beaucoup plus rare puisqu'en grès ferrugineux (Grès de Puisaye), pourrait être plus ancienne encore. **Il y a donc bien une occupation funéraire et sans doute aussi religieuse avant les premières mentions de la fin du VI^e siècle.**»²

1—Cahiers de la collégiale, Ibid., p.2.

2— C.E.M. Auxerre, Rapport de fouilles Appoigny 2008.



Sondage n°3 à l'Est

Débris du V ou VI^e siècle

Le sondage effectué plein Est, au chevet de la collégiale, a livré un grand nombre de débris employés en renforts des fondations, au droit de la pente des fossés. L'un de ces débris est un fragment de couvercle de sarcophage à décor géométrique simple, qui peut être daté du V^e ou VI^e siècle.

Le chantier médiéval sur un cimetière

Tout indique que les constructeurs de la collégiale, au début du XIII^e siècle, ont volontairement tracé les fondations sur la toute première parochia, dédiée au premier des apôtres. La présence des nombreux sarcophages n'a pas arrêté le maître d'œuvre, son souci fut probablement de protéger définitivement les anciens tombeaux.

Une construction antérieure à la collégiale



1– Bruno Decaris,
Architecte en Chef des
Monuments Historiques,
Étude préalable d'urgences,
collégiale Saint-Pierre,
Appoigny, 2008.

L'étude des urgences, réalisée par les monuments historiques, a mis en évidence l'intérêt d'une salle Sud-Est qui a été longtemps considérée comme une sacristie. Son architecture s'avère celle d'une construction ancienne. Prudent, Bruno Decaris l'a qualifiée comme présentant « *les vestiges d'une voûte en berceau ornée de faux-joints, qui semble renvoyer à une époque de construction antérieure à celle de l'église* ¹. »

Grandeur et décadence, cette salle sert aujourd'hui de placard à balais.

Sans d'autres preuves de la parochia du VI^e siècle, nous sommes au beau milieu d'un site recelant des tombes datant du V^e au VI^e siècle.

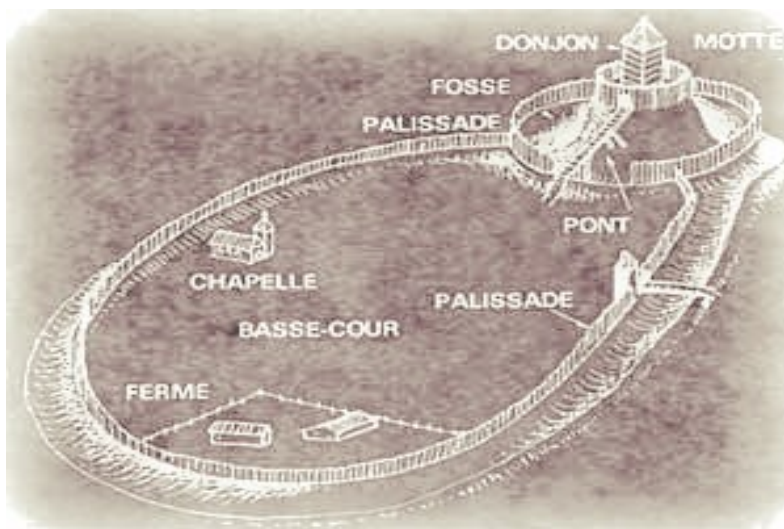
Tombes modestes en calcaire de la vallée de l'Yonne ou tombes somptueuses en grès de la Puisaye, elles indiquent la sacralité du lieu. La quantité des sarcophages n'est pas en rapport avec la population d'un petit village. Il semble que de nombreux fidèles du *pagus* aient souhaité se faire inhumer au plus près des parents de Germain. Mais nous en sommes réduits aux conjectures et il nous faut laisser la maîtrise du sujet aux archéologues et historiens du présent ou de l'avenir. Les Amis de la collégiale se contenteront du trait d'humour d'un précédent maire: « *Il est souhaitable de remettre l'église au centre du village.* »

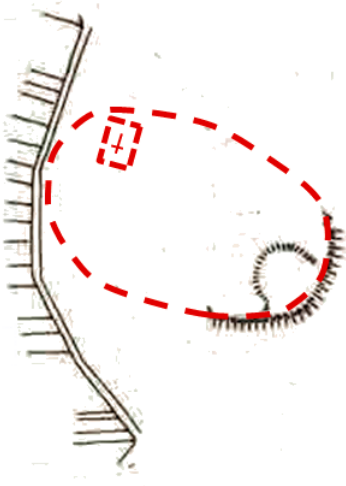
Le Château-Bourgeois

La motte castrale

Fabrice Cayot nous a fait l'honneur d'un article sur l'Appoigny médiéval dans le n°3 des Cahiers de la Collégiale:

« *C'est à la fin du XI^e siècle que l'évêque Robert de Nevers réalise un castrum à Appoigny. Celui-ci comporte une motte, nous l'avons vu. Lebeuf suppose, sans preuve, que Robert de Nevers ne fait que relever les fortifications du bourg précédent qui, dans les « Gestae », sont appelées castellum ou oppidum . Plus tard, elles auraient pris le nom de « Château Bourgeois ».*





La motte castrale et sa chapelle

« ...Avant que le château de Réennes ne soit construit, le « castrum » est un point stratégique pour le contrôle d'Auxerre et des deux voies de communication de la vallée de l'Yonne : la route et la rivière. Grâce au commerce prospère, par le biais de ses foires notamment, il devient également assez vite un pôle d'attraction important qui va donner naissance au bourg castral. Ainsi, Appoigny au début du XIII^e siècle est la source principale des revenus de l'évêque d'Auxerre. »

L'apport de Fabrice Cayot est précieux à notre réflexion mais nous ne le suivons pas quant à la présence d'une église hors les murs à cette époque(Cf. p.7). la parochia ou église Saint-Pierre abritant les parents de Germain se doit d'être à l'abri d'une enceinte fortifiée. La maçonnerie de la pseudo sacristie, les sarcophages découverts ainsi que la sécurité matérielle plaident en faveur de la présence d'une chapelle, ce qui était coutumier dans les mottes castrales.

Cette hypothèse n'est d'ailleurs pas écartée par l'auteur du rapport de fouilles du CEM, Fabrice Henrion, en 2008:

« Si les textes attestent clairement que l'église actuelle correspond à la collégiale fondée au début du XIII^e siècle par l'évêque d'Auxerre, ils ne précisent pas si elle est une création de toutes pièces ou si elle succède à un édifice plus ancien que plusieurs indices permettent d'envisager comme une chapelle castrale érigée au XI^e siècle avec la motte... à l'ouest de la collégiale . »



Tout indique que cette chapelle castrale, succède à la première parochia du VI^e siècle, abritant les tombes des parents de Germain. A l'an Mil, la motte féodale est construite, elle a pour vocation, le refuge des habitants et la protection de leurs biens les plus précieux.

De nouvelles murailles

L'évêque Robert de Nevers (1077-1084), améliora les fortifications en construisant le *castellum* qui prendra plus tard le nom de Château-Bourgeois. Nous ne connaissons pas la chronologie de sa construction, mis à part le récit de Dom Viole, qui, en 1865, relate les Gestes qu'il complète par la tradition orale¹ :

«Robert de Nevers, evesque d'Auxerre, ne fut pas plutost entré au trosne épiscopal qu'il fortifia le lieu de bonnes murailles et d'une forte citadelle, laquelle fut nommée Chasteau Bourgeois, où depuis l'on transféra l'église de la paroisse, dont a été parlé, pour y être en plus grande assurance, laissant néanmoins toutes les marques d'église matrice à celle de la ville, sinon, sinon qu'on lui donna le titre de Sain Jean l'évangéliste qu'elle retient encore à présent. Je n'ay point appris quand la nouvelle église de Saint-Pierre fut bastie dans le fort ou Chasteau Bourgeois, duquel il ne reste que des vestiges et particulièrement des fossés du costé de Sens; mais en ce qui touche les chanoines, ils furent fondés par Guillaume de Seignelet, evesque d'Auxerre... »

De toute évidence, Dom Viole confond l'église du château avec la collégiale. Il n'y a pas eu « un » mais « deux » transferts de dédicace :

1—La chapelle castrale a donné son nom à l'église du château.

2—L'église du château a donné son nom à la collégiale.



Castellum ou château bourgeois



1—René Louis et Charles Porée, ibid.p.32, note2.

Enfin le vocable de Saint-Jean, précurseur symbolique, a été attribué à l'église du château.



Si l'on en juge par sa situation, l'église du château fut construite pendant les épiscopats de Robert de Nevers (1077-1092) et de son successeur Humbaud (1092-1114), à la naissance du style roman. Fort de l'expérience de son père qui avait fortifié la ville de Varzy, Robert de Nevers a su bâtir efficacement les murailles d'Appoigny¹. On ne sait si la construction de l'église a été simultanée. Le bourg fortifié (château bourgeois) avait besoin d'une église adaptée à une population grandissante. La translation de la dédicace fut certainement accompagnée des reliques. Il n'existe malheureusement plus de documents concernant cet édifice religieux.

La première paroisse

Ce défaut de documents s'explique par le fait qu'à la fin du XI^e siècle, il n'existait pas de cellule communautaire de base. On a vu plus haut que le terme de parochia ne désignait encore que l'édifice du culte. Les constructions religieuses relevaient alors, soit d'un monastère,

¹ — René Louis
et Charles Porée, *ibid.*, p. 48

soit d'un illustre fondateur. Ces derniers en assuraient l'entretien sur leurs fonds propres. A leur mort, les biens étaient légués à des familles qui, lorsqu'elles héritaient d'un évêque, étaient bien trop éloignées pour assurer la conservation qui leur incombait.

Au début du XIII^e siècle, les églises romanes qui n'avaient pas cent ans, étaient sombres et menaçaient ruine. Il devint nécessaire de trouver un moyen de financer les dépenses de ces édifices qui n'étaient pas couvertes par les oboles ou les recettes locales. On commençait alors à prendre l'habitude d'employer le nom du lieu de culte correspondant, pour nommer l'aire de prélèvement de la dîme. Cet impôt souvent détourné par le seigneur, n'était pas toujours employé au bien collectif. La *parochia* appelée aussi *terminum* (de termen, latin, borne qui matérialise les limites), voyait peu à peu le sens de son nom s'élargir au territoire d'une communauté de fidèles. Parochia devint paroisse et les habitants, des paroissiens. Ces communautés se virent bientôt administrées par des conseils mixtes, composés de paroissiens et d'ecclésiastiques qui, sous l'autorité de l'évêque veillaient à ce que la part de la dîme, dédiée aux lieux de cultes, soit justement utilisée.



La fabrique

Paradoxalement il advint que des paroisses, à la suite de découpages territoriaux, se virent dépourvues de lieu de culte propre. Il fallut donc construire des églises. Pour ce faire, les paroisses employèrent une entité existante, la fabrique. Dans le profane, tout établissement pouvait avoir sa fabrique.

« Comme le nom l'indique, on entendit d'abord par « fabrica » l'action de construire une église, par extension la masse nécessaire à cette construction.

La construction faite il faut l'entretenir. Ce sera encore « fabrica », et la masse d'entretien prendra le même nom.

Enfin s'il n'y a pas de grosses réparations à faire, il y a toujours l'acquisition et le soin des objets mobiliers de l'église, et une série de frais quotidiens exigés par le culte catholique.

*Ce complément de travail comme le complément de deniers qui permet de l'exécuter sera encore désigné sous le nom de *fabrica*.¹ »*

A la gestion du lieu de culte, la fabrique se verra bientôt adjoindre la gestion du cimetière qui sera incorporé à la paroisse.



Enfin la fabrique aura le pouvoir de recevoir les legs qui seront fait explicitement pour la construction, l'entretien et le fonctionnement du lieu de culte.

La nouvelle église

Le nouveau moyen de gestion que constituait la fabrique présentait la garantie des investissements et la pérennité de l'entretien des bâtiments. Ces nouvelles dispositions permirent à Guillaume de Seignelay de construire un grand nombre d'églises dans son diocèse. Le terme n'existait pas encore mais les paroisses venaient d'inventer le concept de *développement durable*.

¹ – Maurice Clément,
Les paroisses et les fabriques,
in *Mélange d'architecture et
d'histoire*,
T.15, 1895, p.388.

Guillaume de Seignelay n'eut donc pas de difficultés à réunir les fonds nécessaires pour bâtir, en peu de temps, une belle église, dans le nouvel *opus francigenum* que l'on nommera plus tard, le style gothique.



Blason de
Guillaume de Seignelay

Un chapitre collégial

La question sur la finalité d'un chapitre est souvent posée. On peut répondre qu'il s'agit d'une administration. Tout comme la paroisse et la fabrique, cette autre administration a pour but d'assurer un service public. C'est-à-dire percevoir des ressources afin de les verser dans plusieurs domaines tels que l'école, la santé, le secours aux pauvres et aux malades ou la sécurité des voyageurs à pied. En ce début du XIII^e siècle, les clercs sont les plus instruits et par vocation, passent pour être les moins malhonnêtes. L'Église, à cette époque est la seule structure organisée. C'est donc tout naturellement vers elle que l'on va s'adresser pour assurer des tâches philanthropiques.

Reste le collégial. A l'origine des fondations sociales telles que les confréries, les *collèges* sont apparus dans la seconde moitié du XII^e siècle dans le but d'aider les étudiants. Fondés par de riches bienfaiteurs, les aides se sont rapidement élargies à tous les nécessiteux.

Un chapitre *collégial* peut donc être vu comme une administration caritative, ONG avant la lettre, créée conjointement par le roi et le pape.

La *collégiale* n'est pas un titre honorifique mais le siège d'une administration caritative. A l'inverse de la paroisse, la fonction a fini par donner son nom à l'édifice religieux mais on aurait tout aussi bien pu installer un chapitre collégial dans un château.

L'hôpital d'Appoigny

La pérennité du bâtiment n'était pas le seul souci de Guillaume de Seignelay, il aurait pu en confier la gestion à une fabrique. Le village possédait alors, au bord de la grande route, un hôpital qui était géré par les moines hospitaliers de Saint-Bernard de Monjou.



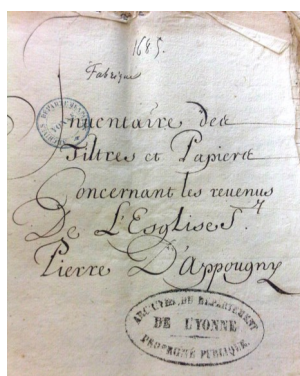
Clôture du Chœur porte Nord



Clôture du Chœur porte Sud



La remise des clefs,
fresque de Le Perugin,
1481-1482,
chapelle Sixtine, Rome.



1685
Inventaire des documents de
l'église Saint-Pierre d'Appoigny
Archives de l'Yonne
G.2363



1- Jean Vallery-Radot,
L'église Saint-Pierre et Saint-
Paul à Appoigny,
In Congrès Archéologique de
France, Auxerre, 1958, p.97.

Le plus célèbre de ces établissements est celui du col du Grand Saint-Bernard. L'évêque d'Auxerre voyait d'un mauvais œil ce patronage qu'il confisqua aux moines, pour en donner la gestion aux chanoines du chapitre de la collégiale d'Appoigny, fondé à cette occasion.

Pour en finir avec Paul

Une coquille d'imprimerie est à l'origine de la confusion du vocable de la collégiale. Dans un même paragraphe de son *Domaine de Réennes et Appoigny*, René Louis emploie successivement le titre de *Saint-Pierre-et-Saint-Paul*, puis *Saint-Pierre* pour désigner la collégiale, de quoi faire se retourner dans sa tombe, Guillaume de Seignelay, qui a eu pour souci de préserver le titre original, comme l'avait fait avant lui ses prédécesseurs, pour l'église du Château-Bourgeois. Cette coquille serait anodine si, dix neuf ans plus tard, Jean Valery-Radot ne s'en était inspiré pour titrer l'étude scientifique qu'il livra sur l'église d'Appoigny au Congrès Archéologique de France:

L'église Saint-Pierre *et* Saint-Paul à Appoigny¹

Cette coquille a peut-être été inspirée par le constructeur de la clôture de chœur du XVII^e siècle qui, quatre cents ans après la première dédicace, a cru bon de symétriser deux portes en leur attribuant, au Nord l'effigie de saint Pierre et au Sud, l'effigie de saint Paul. Ce qui n'a rien à voir avec le vocable de l'église. Inutile également de prendre en compte les deux statues de plâtre, installées à l'occident de la nef, par l'abbé Gruau, dernier curé résidant. Les fabriciens du XIX^e siècle qui ont installé le maître autel ne s'y sont point trompé, eux, car ils ont mis en exergue un tableau représentant *la remise des clefs* au *seul saint Pierre*.

Les autorités ministérielles qui utilisaient d'antan le terme simple *d'église d'Appoigny*, emploient aujourd'hui, en toute ignorance, un vocable composé. Puissent-elles revenir au Pierre premier.

Puisse enfin, cette modeste étude, contribuer à mieux comprendre la genèse du Château-Bourgeois et à mettre en valeur les pierres premières de notre patrimoine.

Raymond Dhélin

LES CAHIERS DE LA COLLÉGIALE

Sous l'égide des Amis de l'Orgue et de la Collégiale
Saint-Pierre d'Appoigny

Revue annuelle

Responsable de la publication: Raymond Dhélin

Impression: EG Photogravure

Dépôt légal: 1^{er} semestre 2014

ISSN : 1958 - 1920

S O M M A I R E

Numéro 7

Année 2014

Pierres premières & Pierre premier

Amis de l'Orgue et de la Collégiale Saint-Pierre d'Appoigny

Bureau 2013

Président: Raymond Dhélin

Président honoraire: Charles Géry

Secrétaire: Bruna Albarello

Trésorier : Claude Chauvier

Conseil d'Administration 2013

Les membres du bureau, auxquels s'adjoignent :

Bruno Belval, Max Châtelain, Didier Delemarle, Maurice Gruau (membre d'honneur), Julien Itturalde, Monique Paclin, Jean-Marie Sapin.

AOC St-Pierre

35, avenue Marie Noël

89380 APPOIGNY

06 73 86 38 45

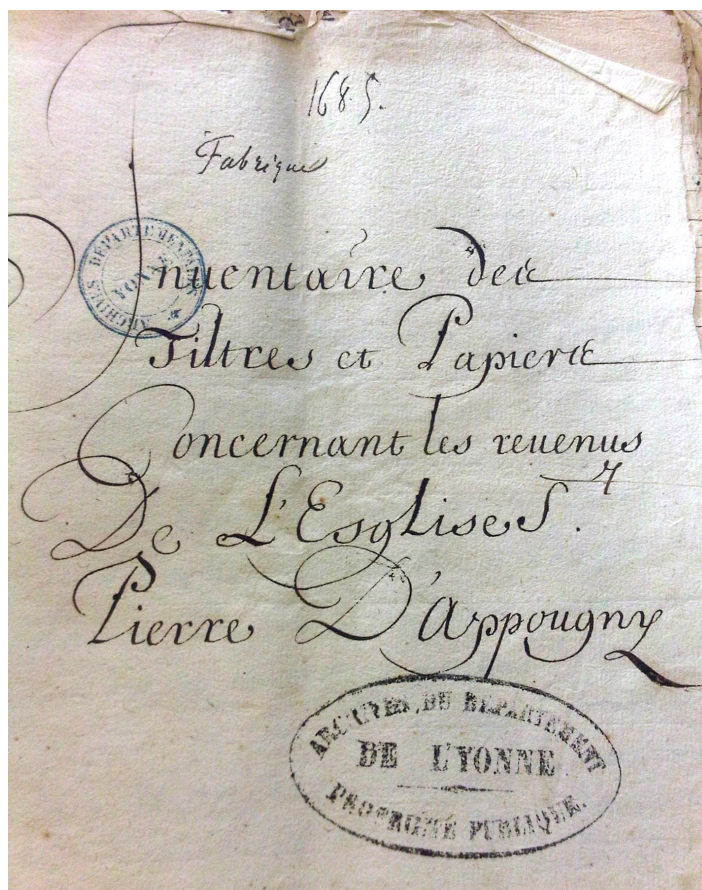
Courriel: aoc.appoigny@orange.fr

Couverture : Site du Château-Bourgeois (photo RD)

Verso : folio des archives de la fabrique Saint-Pierre, Archives de l'Yonne, G.2363.

LES CAHIERS DE LA COLLEGIALE

ont pour vocation de susciter et de publier des études,
apporter des documents qui fassent mieux comprendre et
mieux aimer notre patrimoine, dans sa dimension culturelle.



Conditions d'adhésion à l'Association

Amis de l'Orgue et de la Collégiale Saint-Pierre d'Appoigny

Membre actif par foyer : 15 euros

(La cotisation donne droit au service de la revue)

Chèques à l'ordre de : **A.O.C. St-Pierre APPOIGNY**

Prix de vente du numéro : 20 euros

Les Cahiers de la Collégiale

35, avenue Marie-Noël

89380 APPOIGNY

06 73 86 38 45

Courriel: aoc.appoigny@orange.fr